



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

génétiq

Question écrite n° 90642

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc ayant noté avec intérêt l'installation, le 10 mai 2005, de l'agence nationale de la biomédecine, organisme reprenant les compétences de l'établissement français des greffes, assorties de missions nouvelles dans les champs de la médecine et de la biologie, demande à M. le ministre de la santé et des solidarités les perspectives de mise en oeuvre de l'évaluation et de la transparence puisque son prédécesseur avait indiqué que « les résultats d'activité de l'agence sont mis à la disposition des professionnels et du public, ainsi que l'analyse des résultats nécessaire à l'évolution des pratiques » (La Lettre du Gouvernement, n° 183, 19 mai 2005).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90642

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3591